

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27

Le 27 mars 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, Mme LEFRANC Elisabeth, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HUARD Patrick, M. BOULAY Didier, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, Mme MARIE Christelle, M. DANGUY Sébastien, Mme HEUZÉ Séverine, Mme BONNEL Marlène, Mme HARIVEL Magali, M. LEMOUSSU Bernard, conseillers.

Absents excusés : Mme ARSENE Anne-Marie, M. RENAULT Joël, Mme LEPROVOST Séverine.

Pouvoirs : Mme ARSENE Anne-Marie donne pouvoir à M. HILI Damien, M. RENAULT Joël donne pouvoir à M. ROGER Mickaël, Mme LEPROVOST Séverine donne pouvoir à M. de LA PERRAUDIERE Louis-René.

Secrétaire de séance : Mme Emilie DESVOL.

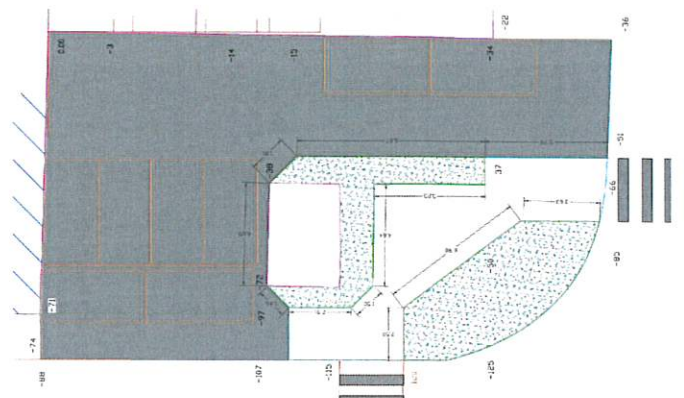
L'ancienne gare routière : projet de réaménagement après destruction pour raison de sécurité

Le Maire, expose le contexte d'un projet de réaménagement après destruction pour raison de sécurité du bâtiment de l'ancienne gare routière de la commune, l'avancée de toit menaçant de s'effondrer. Le coût de cette démolition est estimé à 9 588€ par l'entreprise Loisel.

Le bâtiment de l'ancienne gare routière est adossé à un transformateur électrique important pour la commune ; il est également imposant en termes de taille ! Après consultation d'ENEDIS par rapport à la possibilité de déplacer ou de réduire l'envergure de ce transformateur électrique, il s'avère qu'il est économiquement nécessaire de l'intégrer dans le projet. En effet, le montant annoncé est dissuasif : 100 000€ avant début des travaux ; ces derniers pouvant engendrer des frais supplémentaires de reprise de voirie, de « surprises » lors de la réalisation du déplacement.

Afin de disposer d'une entrée de ville qualitative, il a été demandé au Directeur des Services Techniques de travailler sur un réaménagement de cet espace. Le Maire présente la proposition faite et présentée en réunion d'adjoints et en commission travaux.

L'aménagement de cet espace consisterait en la création d'une circulation aménagée entre la Route de Tinchebray et la Route de Vire ainsi qu'en l'implantation d'espaces paysagers et de bancs. Il est aussi à l'étude l'installation d'un panneau d'informations communal sur la façade du transformateur.



Le coût estimé de ces travaux est de :

Nature des travaux	Montant
Maîtrise d'œuvre pour le permis de démolir et l'habillage du transformateur	2 500€
Démolition de la gare routière	9 588€
Travaux de bardage du transformateur	10 080€
Achat de mobilier urbain	1 672€
Travaux de voirie	47 830€
TOTAL	71 670 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, après en avoir délibéré, la définition du projet tel qu'il a été présenté et autorise Monsieur le Maire à engager le recrutement de la maîtrise d'œuvre ainsi que la démolition de l'ancienne gare routière.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 28 mars 2025.

Le Maire,
Adrien JEHENNE

